



**ACADÉMIE
DE BORDEAUX**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Lot-et-Garonne

DRH

Gestion collective

Affaire suivie par :

Véronique CASAUBON

Tél : 05 53 67 70 21

Mél : veronique.casaubon@ac-bordeaux.fr

23, Rue Roland Goumy

CS 10001

47916 AGEN CEDEX 9

Agen, le 10 novembre 2022

L'inspecteur d'académie,
Directeur académique des services
de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les instituteurs et professeurs
des écoles du département de Lot-et-Garonne

Objet : Stage des candidats à l'examen de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée (DDEEAS) – année scolaire 2023-2024

Réf :

- Code général de la fonction publique
- circulaire n°95-003 du 4 janvier 1995
- arrêté du 9 janvier 1995
- arrêté du 19 février 1988

PJ :

- dossier de candidature

La présente note de service a pour objet de préciser les conditions à remplir ainsi que la procédure à suivre afin de solliciter un départ en stage DDEEAS pour **l'année scolaire 2023-2024**.

1) Préambule

Sous réserve de la reconduction du dispositif pour l'année scolaire 2023-2024, les enseignants intéressés peuvent faire d'ores et déjà acte de candidature. Le nombre de stagiaires partant en formation sera déterminé ultérieurement.

2) Conditions à remplir

Les candidats doivent :

a) être titulaires :

- soit du CAPPEI ou l'un des diplômes auquel il se substitue (CAEI, CAPSAIS ou CAPA-SH),
- soit du diplôme de psychologie scolaire,
- soit du diplôme d'État de psychologie Education nationale créé par le décret n° 89-684 du 18/09/89,
- soit être nommé à titre définitif dans un emploi de psychologue Education nationale

b) avoir exercé pendant 5 ans au moins, au 1er septembre de l'année de l'examen, des fonctions dans un emploi relevant de l'Ecole inclusive, dont 3 ans après l'obtention de l'un des diplômes précités ou après la nomination à titre définitif dans un emploi de psychologue scolaire.

Les candidats ayant encore au moins 3 années de services à effectuer après l'année de stage seront retenus en priorité.

2) Conditions de diplômes – information importante

En application des dispositions des articles D312-176-5 et suivants du code de l'action sociale et des familles, les personnels sollicitant un emploi de direction d'un établissement ou d'un service social ou médico-social hors éducation nationale devront être titulaires d'une certification de niveau 1 enregistrée au répertoire national des certifications professionnelles.

Les conditions de nomination sur un emploi implanté dans un établissement relevant du ministère de l'éducation nationale restent inchangées.

3) Constitution des dossiers

Les candidats devront adresser le dossier joint à la présente note de service, à l'**I.E.N de la circonscription** dont ils dépendent, au plus tard pour le **14 décembre 2022**.

Les candidats seront convoqués devant une commission d'entretien prévue le **mercredi 11 janvier 2023** après-midi.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement.

Pour la rectrice et par délégation,
L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services de
l'éducation nationale,

signés

Patrice LEMOINE



**ACADÉMIE
DE BORDEAUX**

*Liberté
Egalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Lot-et-Garonne

DRH / gestion collective

Affaire suivie par :
Véronique CASAUBON
Tél. : 05.53.67.70.21
Mail : veronique.casaubon@ac-bordeaux.fr

Dossier à retourner à l'IEN de la circonscription pour
le **mercredi 14 décembre 2022**

**DOSSIER DE CANDIDATURE
AU STAGE DE PREPARATION AU DDEEAS (3 pages)
Année scolaire 2023-2024**

ENGAGEMENT

Je m'engage :

1° A me présenter aux épreuves de l'examen du diplôme de directeur d'établissements d'éducation adaptée et spécialisée à l'issue de l'année de stage ;

2° A accepter, à compter de la rentrée scolaire suivant le succès à l'examen, un poste de directeur d'établissements d'éducation adaptée et spécialisée (certification de niveau 1) ou de directeur adjoint chargé de section d'éducation spécialisée annexée à un collège, vacant dans l'académie.

A..... Le.....

Signature :

FICHE INDIVIDUELLE DU CANDIDAT

Académie de BORDEAUX

DSDEN de Lot-et-Garonne

Nom et prénom : né(e) le :

Etablissement d'exercice :

Fonctions :

Ancienneté générales des services au 1^{er} septembre de l'année de l'examen :

Ancienneté générale dans l'ASH au 1^{er} septembre de l'année de l'examen :

Baccalauréat et autres diplômes universitaires (dates d'obtention) :

.....

Certificats ou diplômes obtenus au titre de l'adaptation et de l'intégration scolaires :

CAEI option..... date d'obtention :

CAPSAIS option..... date d'obtention :

CAPA-SH option..... date d'obtention :

CAPPEI option..... Date d'obtention :

Diplôme de psychologie scolaire/ Education nationale..... date d'obtention :

Diplôme d'Etat de psychologie scolaire..... date d'obtention :

Autres certificats..... date d'obtention :

Ou diplômes professionnels..... date d'obtention :

Affectations successives du candidat dans un emploi relevant du domaine de l'adaptation et de l'intégration scolaire :

Adresse et nature de l'établissement (1)	Fonction exercée	Période Du.....au	Durée des services			Observations
			A	M	J	

(1) Nature de l'établissement – SEGPA de collège, EREA, IME, ITEP, CMPP, RASED, Hôpital de jour, etc.

Certifié conforme,

L'inspecteur d'académie,

AVIS DU SUPÉRIEUR HIÉRARCHIQUE DIRECT DU CANDIDAT
--

Le candidat joindra une photocopie de son dernier rapport d'inspection.

Pour les personnels en fonction dans un établissement du second degré, deux avis sont à fournir : l'un par le chef d'établissement, l'autre par l'inspecteur de circonscription dont relève l'intéressé(e) (à faire sur papier libre à entête signé du supérieur hiérarchique).

Cet avis, rédigé et argumenté, portera sur le candidat dans l'exercice de ses fonctions actuelles (présentation du candidat, expression et communication orale et écrite, capacité au travail en équipe, sens de l'initiative et de l'organisation, aptitudes pédagogiques, conscience de sa mission de service public, etc.).

AVIS DE LA COMMISSION D'ENTRETIEN SUR LA CANDIDATURE AU STAGE DE FORMATION DES DIRECTEURS D'ÉTABLISSEMENT D'ÉDUCATION ADAPTÉE ET SPÉCIALISÉE

(Mettre une croix dans la case correspondante)

	Très bien	Bien	Moyen	Insuffisant
Capacité du candidat à s'engager dans la formation diplômante (culture générale, curiosité intellectuelle et ouverture d'esprit, efforts de formation personnelle, etc.)				
Capacité à exercer les fonctions de direction d'établissement spécialisé (capacité à analyser les fonctions exercées, connaissance des problématiques et structures de l'ASH, intérêt pour l'exercice des responsabilités de direction, etc.)				
Présentation générale de la candidature (expression et communication, aisance dans la relation...)				

Appréciation générale et avis motivé de la commission sur la candidature :

Nom, prénom et signature des membres de la commission d'entretien :